

## ◀ Communiqué de la fédération SUD éducation ▶

# Contre la loi Blanquer et les réformes qui attaquent l'école publique et les personnels : et maintenant, amplifions la lutte !

L'heure est à la mobilisation ! Les personnels de l'Éducation nationale, et en particulier du premier degré, l'ont bien compris en se mettant en grève le 19 mars de manière très forte. Les causes de mécontentement ne manquent pas.

### Contre la loi Blanquer

L'adoption par l'Assemblée nationale de la loi Blanquer est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. En s'entêtant à porter ce texte pourtant rejeté au Conseil supérieur de l'éducation, notamment par SUD éducation, le ministre montre le mépris qu'il a pour les personnels.

Le débat parlementaire réactionnaire et nauséabond a eu pour conséquence l'obligation d'afficher le drapeau dans les salles de classes. Le projet prévoit la création des nouveaux "Établissements publics des savoirs fondamentaux", ce qui entraîne de fait la suppression du statut de chargé-e de direction d'école et l'introduction d'un-e nouveau-elle supérieur-e hiérarchique aux enseignant-e-s des écoles, les principaux-ales. Elle entraînerait aussi des fusions d'écoles et fermetures de classes, notamment dans les zones rurales.

Les réformes menées par le gouvernement sont cohérentes. Elles mettent toujours plus en oeuvre une école du tri social, de la sélection et des inégalités territoriales: Parcoursup, réforme du lycée professionnel, démantèlement de l'orientation, réforme du lycée général et technologique, réforme

du bac. Dans le même temps, le gouvernement attaque le statut de la fonction publique avec le projet de loi pour la transformation de l'État : augmentation du recours aux personnels contractuels, démantèlement des commissions paritaires de suivi des carrières. Plus largement, les conditions de vie des personnels se dégradent et sont encore menacées : point d'indice gelé, rétablissement du jour de carence, retraites.

### Une mobilisation massive

En se mettant massivement en grève le 19 mars, les personnels, en particulier du premier degré, ont signifié au gouvernement leur refus des réformes en cours, et en particulier de la loi Blanquer, au cœur des mots d'ordre.

Les taux de grévistes ont varié d'un quart des enseignant-e-s des écoles à plus de la moitié en fonction des départements, et ils ont été significatifs dans le second degré. Dans de nombreux départements, des assemblées générales ont réuni plus de cent grévistes, parfois jusqu'à plusieurs centaines. Que ce soit par le nombre de grévistes, le nombre de personnes en manifestation ou en assemblée générale, cette mobilisation est le signe de la volonté de la construction d'un rapport de force majeur.

Le gouvernement tente par tous les moyens d'intimider les personnels mobilisés, notamment les enseignant-e-s des écoles qui ont refusé de faire

passer les évaluations. Cette volonté de mise au pas, le ministre tente de l'introduire dans la réglementation par le biais de l'article 1 de la loi Blanquer. Nous ne nous laisserons pas intimider !

## **Et maintenant, amplifions la lutte !**

Pour gagner, une seule journée de grève ne suffira pas. C'est ce qu'ont bien compris les grévistes réunis en assemblée générale, qui ont posé de nouvelles dates de grève dans le paysage. Il est question du 21, du 25, du 26, du 28 mars, du 1er avril en fonction des territoires. Partout, ces dates sont envisagées comme des points d'appui pour construire la grève reconductible. Pour SUD éducation, une chose est claire : c'est aux grévistes de décider de leur calendrier de mobilisation, et SUD éducation les soutiendra dans les choix qui seront effectués. Dans ces calendriers qui ont été évoqués, la date du samedi 30 mars pourra être une date pivot intéressante pour structurer la mobilisation, articulée à la construction de la grève et de sa reconduction.

### **SUD éducation appelle à :**

- se mettre en grève reconductible à partir des dates d'ores et déjà décidées par les AG de personnels ;**
- participer aux manifestations prévues le 30 mars, dans le cadre des calendriers de mobilisation décidés en AG ;**
- mettre en débat la grève et sa reconduction sur nos lieux de travail, dans toutes les écoles et les établissements.**

**SUD éducation a proposé à l'intersyndicale de décider d'une journée de grève le plus rapidement possible, qui pourra servir de pivot à un mouvement massif de grève reconductible.**